

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)

ARRÊTE AUTORISANT L'INSTALLATION D'UN ETALAGE SUR LA VOIE PUBLIQUE ET SES DEPENDANCES

STATION THERMALE CLASSEE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-6 ;
CONSIDERANT la demande de Nathalie HILLION,

ARRETE

ARTICLE 1 Installation autorisée

La demande d'installation présentée le 4 mai 2021 par Nathalie HILLION « Ô Chalet du lac » est autorisée.
Lieu du dépôt : parcelles communales A1088, Quartier du Lac
Nature du dépôt : Chalet de vente alimentaire et terrasse
Dimensions autorisées : chalet longueur : 4 mètres / largeur : 2.5 mètres + tables

ARTICLE 2 Durée et régime de l'autorisation

L'autorisation d'installation sur le domaine public est accordée à partir du 1 juin 2021.
Son annulation interviendra de plein droit en cas de cessation ou changement d'activité.

ARTICLE 3 Droits d'occupation

Ce droit d'occupation est accordé gratuitement. L'eau et l'électricité seront à la charge de Madame HILLION Nathalie.

ARTICLE 4 Obligations du bénéficiaire

Sous peine de révocation du permis, le bénéficiaire de la présente autorisation devra notamment maintenir les lieux dans un parfait état de propreté et veiller au libre passage des piétons sur les trottoirs et autres passages.

ARTICLE 5 Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant Madame le Maire de Barbazan, dans le délai maximum de 2 mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours peut être également introduit devant le juge administratif, dans le délai maximum de 2 mois à compter de la publication de l'arrêté ou du rejet du recours par l'Administration.

ARTICLE 6

Le commandant de brigade de la gendarmerie de Barbazan, Madame le Maire de Barbazan, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'affichage et la diffusion seront assurés par la commune, dans les conditions habituelles.

A Barbazan, le 28 mai 2021



Le Maire

Pour le Maire
Fabrice d'Almeida

Michèle STRADERE



Transmis à la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens. Copie à Nathalie HILLION, au Commandant de Brigade de gendarmerie de Barbazan.